



*Lac du Bourget, marais de Chautagne, Chambotte, Corsuet,
Dent du Chat, plaines de l'Albanais, coteaux du Revard...*

ET SI NOTRE TERRITOIRE DEVENAIT UNE RÉSERVE DE BIOSPHÈRE UNESCO ?



Œuvrons ensemble pour préserver notre patrimoine naturel et notre cadre de vie !

UN TERRITOIRE D'EXCEPTION...

Des patrimoines d'une **richesse** **exceptionnelle**...

- Plus de la moitié du territoire recouvert de forêts ou de prairies
- Une grande diversité d'animaux, d'insectes et de végétaux
 - Quelques espèces emblématiques : tortue cistude, grèbe huppée, crapaud sonneur à ventre jaune, papillon Cuivré des marais, girolle, martre des pins, chouette hulotte, spiranthe d'été (fleur)...
- Des lacs marais, et rivières, trésors naturels et culturels
- Plus de $\frac{3}{4}$ du territoire classé remarquable
 - Des roselières et marais, habitats d'importance pour les oiseaux et les insectes
 - Des populations de poissons surveillées et pêchées de manière raisonnée
 - Des forêts préservées et d'importance majeure pour le déplacement de certains animaux
 - Des zones agricoles exploitées de manière à favoriser la reproduction d'espèces importantes pour la biodiversité...
- Mais aussi un patrimoine culturel et un savoir-faire qui font la renommée du territoire : agriculture, thermalisme, monuments historiques (abbaye d'Hautecombe, châteaux).



COMMENT PASSER À L'ACTION ?

Ces constats nécessitent de trouver un **équilibre** entre développement local et conservation de la biodiversité... tel est l'objectif du **programme scientifique de l'UNESCO "Homme & Biosphère"** !

À quoi ça sert ?

- Mieux connaître et apprécier notre faune et flore locale, nos forêts ou nos rivières, et leurs connexions avec nos activités humaines
- Réfléchir et agir ensemble pour préserver et enrichir notre cadre de vie
- Adopter des pratiques pour valoriser la biodiversité, à toutes les échelles, qu'elle soit individuelle, professionnelle ou encore administrative
- Équilibrer les relations entre l'humain et la nature

Comment y participer ?

En devenant une *"Réserve de Biosphère"*, un territoire d'expérimentation sur 10 ans pour concilier activité humaine et enjeux de développement durable. Obtenir cette désignation internationale est aussi un gage de valorisation de notre patrimoine - naturel, culturel, économique - et des efforts que nous avons déjà engagés.



Définitions

La biodiversité est la diversité des organismes vivants (micro-organismes, végétaux, animaux), qui s'apprécie en considérant la diversité des espèces, celle des gènes au sein de chaque espèce, ainsi que l'organisation et la répartition des écosystèmes. (Définition de l'INSEE).

La biosphère est une zone de la planète Terre où existent naturellement des organismes vivants. (Définition INPN)

LE RÉSEAU HOMME & BIOSPHERE : AGIR À GRANDE ÉCHELLE !

Les réserves de biosphère constituent un réseau international de **714 réserves dans le monde**, dont **16 situées en France**. Ce réseau permet de partager de bonnes pratiques et de développer des projets en commun entre réserves de biosphère. Les réserves ont l'expérience de la participation des habitants, petits et grands ! Rencontres avec des naturalistes, expositions d'artistes, sorties découverte de la faune et de la flore, chantiers de renaturation collectifs, rondes à vélo, festivals, forums de la biodiversité, de l'agriculture locale... Les retours d'expérience en matière de concertation et de sensibilisation sont nombreux !



Pour plus d'informations, consulter :
www.mab-france.org



Soirée de lancement de la candidature de Grand Lac au programme "Homme et Biosphère" de l'UNESCO le 12 juin 2023, en présence de nombreux acteurs du territoire (élus, acteurs associatifs, acteurs économiques, agriculteurs, habitants...)

Et le rôle des habitants dans tout ça ?

Un des plus importants ! Une réserve de biosphère, c'est avant tout un lieu de partage et de dialogue. Chacun – élu, entreprise, association, habitant, etc. – peut être partie prenante de sa création et de sa gestion.

... MAIS UN PATRIMOINE NATUREL SOUS PRESSION

Cet écrin naturel est fragilisé par plusieurs phénomènes :



Le changement climatique :

mouvements de terrains, éboulements de rochers, coulées de boue ou incendies, de plus en plus violents et dévastateurs pour les milieux naturels et les infrastructures humaines (chute de rochers ayant coupé des voies de chemin de fer au niveau d'Entrelacs à l'été 2023)



L'urbanisation importante autour de l'axe Aix-les-Bains / Chambéry



La raréfaction et la dégradation de la ressource en eau causées par d'importants épisodes de sécheresse



La surfréquentation de certains sites tels que les berges du Lac du Bourget, le Revard et certains massifs forestiers



La pollution : déversement de substances toxiques dans les eaux, pollution de l'air...



1 200 HABITANTS ET PROFESSIONNELS SE SONT EXPRIMÉS !

Le périmètre envisagé pour notre future « Réserve de biosphère du Lac du Bourget, entre Rhône & Alpes » correspond au territoire de la Communauté d'Agglomération de Grand Lac :

28 communes et **75 951 habitants** !

Une candidature déposée en septembre 2024...

Après 2 ans de concertations avec un panel d'acteurs (élus, socioprofessionnels, habitants, scientifiques) pour définir les objectifs à 10 ans de notre territoire, la candidature auprès de l'UNESCO a pu être déposée.

6 grandes orientations, accompagnées d'objectifs & d'actions ont ainsi été définies :

1. Préserver et restaurer les milieux naturels, du lac aux montagnes, marais et coteaux
2. Devenir un territoire de loisirs écoresponsables, valorisant son patrimoine
3. Aménager avec sobriété les espaces pour être résilients demain
4. Soutenir l'économie locale et accompagner sa transition

5. Accompagner au changement via l'éducation au développement durable

6. Appuyer les décisions sur les sciences et la prospective

Cette feuille de route sera intégrée dans les politiques menées sur le territoire.

... et une désignation officielle par l'UNESCO espérée en septembre 2025 !

C'est lors du Congrès mondial des Réserves de biosphère que nous découvrirons si notre territoire rejoindra le programme. Pour autant, nous lançons déjà plusieurs projets !

Pour plus d'informations sur la démarche, rdv sur : www.grand-lac.fr

Contact : biosphere.lacdubourget@grand-lac.fr